

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020 à 18 h 30

DATE	NUMERO	OBJET		
10/07/20	37/2020	<p>Nomination des délégués en vue de l'élection des sénateurs - annule et remplace la délibération n° 33-2020 du 18/06/2020</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les personnes suivantes pour être les délégués en vue de l'élection des sénateurs :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>TITULAIRES</p> <p>PARIAT Gérard (Maire) BROCHOT Marie-Laure (1^è adjointe) GIRARD Cédric (2^è adjoint)</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>SUPPLÉANTS</p> <p>GROSBOIS Louis BEAUVICHE Bruno (3^è adjoint) THENARD Jacques</p> </td> </tr> </table>	<p>TITULAIRES</p> <p>PARIAT Gérard (Maire) BROCHOT Marie-Laure (1^è adjointe) GIRARD Cédric (2^è adjoint)</p>	<p>SUPPLÉANTS</p> <p>GROSBOIS Louis BEAUVICHE Bruno (3^è adjoint) THENARD Jacques</p>
<p>TITULAIRES</p> <p>PARIAT Gérard (Maire) BROCHOT Marie-Laure (1^è adjointe) GIRARD Cédric (2^è adjoint)</p>	<p>SUPPLÉANTS</p> <p>GROSBOIS Louis BEAUVICHE Bruno (3^è adjoint) THENARD Jacques</p>			

DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020 à 19 h 00

10/07/20	38/2020	<p>Commission Communale des Impôts Directs CCID</p> <p>Il est proposé de modifier la délibération n°20-2020 prise en séance du 18 juin 2020, qui établit une liste de 12 titulaires et 12 suppléants pour l'Inspection des Impôts</p> <p>Liste élaborée en commun avec l'ensemble du Conseil Municipal et approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>TITULAIRES</p> <p>CHAVANNE Damien CURT Caroline BOREY Sylvie CHASSAGNE Yves CORNUT Stéphane DAVID Patrick (4^è adjoint) DUPARAY Jean-Luc DUPARAY Maurice GIRARD André GIRARD Cédric (2^è adjoint) GROSBOIS Louis THENARD Jacques</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>SUPPLÉANTS</p> <p>BARLETTA Muriel BEAUVICHE Natacha BIGNON Odile DAVID François FOURNIER Olivier GILOT Patrick GRANGER Sylvie GUYOT Jérémy JAHANNOT Catherine JOLY Jean-Pierre MORANVAL-VINCENT Josyane ROZAND Monique</p> </td> </tr> </table>	<p>TITULAIRES</p> <p>CHAVANNE Damien CURT Caroline BOREY Sylvie CHASSAGNE Yves CORNUT Stéphane DAVID Patrick (4^è adjoint) DUPARAY Jean-Luc DUPARAY Maurice GIRARD André GIRARD Cédric (2^è adjoint) GROSBOIS Louis THENARD Jacques</p>	<p>SUPPLÉANTS</p> <p>BARLETTA Muriel BEAUVICHE Natacha BIGNON Odile DAVID François FOURNIER Olivier GILOT Patrick GRANGER Sylvie GUYOT Jérémy JAHANNOT Catherine JOLY Jean-Pierre MORANVAL-VINCENT Josyane ROZAND Monique</p>		
<p>TITULAIRES</p> <p>CHAVANNE Damien CURT Caroline BOREY Sylvie CHASSAGNE Yves CORNUT Stéphane DAVID Patrick (4^è adjoint) DUPARAY Jean-Luc DUPARAY Maurice GIRARD André GIRARD Cédric (2^è adjoint) GROSBOIS Louis THENARD Jacques</p>	<p>SUPPLÉANTS</p> <p>BARLETTA Muriel BEAUVICHE Natacha BIGNON Odile DAVID François FOURNIER Olivier GILOT Patrick GRANGER Sylvie GUYOT Jérémy JAHANNOT Catherine JOLY Jean-Pierre MORANVAL-VINCENT Josyane ROZAND Monique</p>					
10/07/20	39/2020	<p>Vote du budget primitif 2020 budget principal de la commune</p> <p>Monsieur le Maire expose les grandes lignes du budget avec les principaux investissements en voirie, et réfection dans les bâtiments communaux : école et logements communaux, chemin piétonnier pour accéder au cimetière, achat de matériel informatique et présente aux membres du Conseil Municipal, ses propositions de budget primitif principal pour l'année 2020.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :</p> <p>ADOpte le budget primitif principal 2020 par chapitre et par nature, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section, comme suit :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">- Section Investissement :</td> <td style="text-align: right;">329 860.00 €</td> </tr> <tr> <td>- Section Fonctionnement :</td> <td style="text-align: right;">581 346.00 €</td> </tr> </table>	- Section Investissement :	329 860.00 €	- Section Fonctionnement :	581 346.00 €
- Section Investissement :	329 860.00 €					
- Section Fonctionnement :	581 346.00 €					

10/07/20	40/2020	<p>Convention de coopération relative au service public de l'assainissement collectif</p> <p>Monsieur le Maire précise que, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne depuis le 1^{er} janvier 2020, il convient d'établir une convention de coopération relative au service public de l'assainissement collectif.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :</p> <p>ACCEPTE cette proposition de convention de coopération relative au service public de l'Assainissement collectif avec la communauté de communes reconductible annuellement tacitement pour une durée de 7 ans maximum,</p> <p>DONNE pouvoir au Maire pour en poursuivre l'exécution conformément aux lois et règlements en vigueur</p> <p>AUTORISE Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.</p>
10/07/20	41/2020	<p>Transfert des résultats du budget assainissement collectif communal au budget assainissement collectif de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne - Reversement des redevances assainissement perçues par SAUR à la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne</p> <p>Le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes est compétente dans le domaine de l'assainissement collectif. Afin de couvrir les dépenses à venir, intégrées au budget "Assainissement collectif" de la communauté de communes, il est proposé, par délibération concordante entre la communauté de communes et les communes, de transférer les résultats des communes à la communauté de communes.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :</p> <p>APPROUVE le transfert des résultats du budget assainissement collectif clôturé le 31 décembre 2019 et inclus dans la reprise des résultats du budget principal vers le budget annexe "assainissement collectif" de la communauté de communes</p> <p>INTEGRE dans le budget principal de la commune les résultats suivants du budget annexe assainissement collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Excédent de fonctionnement : 73 228.69 € ⇒ Excédent d'investissement : 5 435.55 € <p>PRECISE que le transfert de l'excédent ou du déficit d'investissement s'effectuera selon le schéma comptable suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dépense sur le budget principal de la commune au compte 1068 ⇒ Recette sur le budget annexe assainissement collectif de la CCESG au compte 1068 <p>PRECISE que le transfert de l'excédent ou du déficit de fonctionnement s'effectuera selon le schéma comptable suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dépense sur le budget principal de la commune au compte 678 ⇒ Recette sur le budget annexe assainissement collectif de la CCESG au compte 778 <p>APPROUVE le reversement à la CCESG des redevances assainissement perçues par SAUR pour le compte de la commune qui n'ont pas été intégrées aux résultats de clôture du budget assainissement collectif,</p> <p>RAPPELLE que les excédents assainissement collectif transférés par les communes à la CCESG seront affectés à des travaux et/ou études sur ces communes</p>

		<p>DONNE pouvoir au Maire pour en poursuivre l'exécution conformément aux lois et règlements en vigueur</p> <p>D'AUTORISER le Maire à signer les documents nécessaires et tout acte s'y rapportant.</p>
10/07/20	42/2020	<p>Création d'un chemin d'accès piétonnier au cimetière Considérant le projet de réaliser un chemin piétonnier pour accéder au cimetière en toute sécurité ; Considérant que l'emprise nécessaire située au cœur du village (3 500 m2 cadastrées A0140/A0141/A0142) pour la réalisation de ce chemin appartient à des propriétaires privés ; Considérant la possibilité d'échanger des parcelles communales 12 000 m2 en zone agricole-située le long de l'autoroute-cadastrée actuellement A1006 ; Considérant la réunion de la commission voirie en date du mercredi 08 juillet 2020 ; Considérant l'accord des propriétaires privés d'échanger ces parcelles sans contrepartie financière ;</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, et une abstention, (Mr Cédric GIRARD n'ayant pas pris part au vote) décide :</p> <p>D'AUTORISER le Maire à procéder à l'échange de parcelles sans contrepartie financière ; DE PRÉCISER que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune ; D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.</p>
10/07/20	43/2020	<p>Mise en commun d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme acquis par le Grand Chalon – Approbation des CGU- modification de la convention de prestation de service avec le Grand Chalon Depuis le 1er janvier 2012, le Grand Chalon s'est doté d'un service qui assure aujourd'hui l'instruction des autorisations d'urbanisme de la Commune de SAINT-AMBREUIL. Les dispositions de l'ordonnance n°2014-1330 du 6 novembre 2014 relative au droit des usagers de saisir l'administration et de la loi Elan du 23 novembre 2018 prévoient pour les collectivités compétentes d'organiser la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, afin de simplifier les échanges entre l'administration et les usagers.</p> <p>Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :</p> <p>APPROUVE la mise en commun au profit de la commune du guichet numérique des autorisations d'urbanisme acquis par le Grand Chalon et les conditions générales d'utilisation de ce guichet numérique ;</p> <p>APPROUVE la modification n° 1 de la convention-cadre relative à l'instruction des autorisations, des déclarations préalables, des demandes en matière d'urbanisme et le règlement de mise en commun du GNAU en annexe de la convention-cadre ;</p> <p>AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention-cadre modificative</p>